

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011




Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Date d'établissement:** 14.09.2011
- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Beckensteine bakteriell
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
données non disponible
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Bloc désodorisant
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur:**
URIMAT
Schweiz AG
Feldbachstr. 81
CH-8741 Feldbach
Schweiz
Tel.: + 41 (0)55 251 52 30
Fax: + 41 (0)55 251 52 31
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** info@urimat.com
- **Service chargé des renseignements :** Services de ventes
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Schweiz, Toxikologisches Informationszentrum (STIZ), Zürich Tel. 145 innerhalb der Schweiz
(24h)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
-  **Xn; Nocif**
R22: Nocif en cas d'ingestion.
-  **Xi; Irritant**
R38-41: Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.
- R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
-  **Xn Nocif**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Alkyl(C10-C13)benzenesulfonic acid, sodium salt
- **Phrases R:**
22 Nocif en cas d'ingestion.
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011

Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

Nom du produit: Beckensteine bakteriell

(suite de la page 1)

· Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 25 Éviter le contact avec les yeux.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· Identification particulière de certaines préparations:

Contient: Dipentène, subtilisine, Linalol, Géraniol. Peut déclencher une réaction allergique.

· Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges
· Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

· Composants contribuant aux dangers:

| | | |
|---|---|---------|
| CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 | Alkyl(C10-C13)benzenesulfonic acid, sodium salt | 25-50% |
| CAS: 68140-00-1 EINECS: 268-770-2 | Coconut fatty acid, monoethanolamide | 2,5-10% |
| CAS: 138-86-3 EINECS: 205-341-0 Numéro index: 601-029-00-7 | Dipentène R10 | < 2,5% |
| CAS: 9014-01-1 EINECS: 232-752-2 Numéro index: 647-012-00-8 | subtilisine | < 2,5% |
| CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 | Linalol | < 2,5% |
| CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 | Géraniol | < 2,5% |
| CAS: 76-22-2 EINECS: 200-945-0 | Bornane-2-one | < 2,5% |

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011

Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

Nom du produit: Beckensteine bakteriell

(suite de la page 2)

· Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:

| | |
|---|-------|
| agents de surface anioniques | ≥ 30% |
| savon | < 5% |
| parfums (LIMONENE, LINALOOL, GERANIOL), enzymes | |

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Indications générales:

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Voie d'exposition improbable

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Evacuer les vomissures si le patient est conscient. Demander l'aide d'un médecin.

Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

· Indications destinées au médecin:

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

· Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter des quantités grandes à l'égout et dans le milieu naturel.

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Wash area with plenty of water.

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011

Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

Nom du produit: Beckensteine bakteriell

(suite de la page 3)

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation :**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stockage conformément aux prescriptions légales.

· **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Poussières totales: VME 10 mg/m³

Poussières alvéolaires: VME 3 mg/m³

76-22-2 Bornane-2-one (<1,0%)

VME (France) 12 mg/m³, 2 ppm

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau par un onguent.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

· **Protection respiratoire :** Protection respiratoire en cas de formation de poussière.

· **Protection des mains :**

Porter des gants de protection au contact prolongé.

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011

Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

Nom du produit: Beckensteine bakteriell

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de pénétration: ≥ 8 heures

- **Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques**

- **Protection du corps :**

Vêtement de protection léger

Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme: solide sous diverses formes

Couleur: bleu

- **Odeur:** spécifique au produit

- **Seuil olfactif:** non déterminé

- **valeur du pH:** non applicable

- **Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: non applicable

- **Point d'éclair:** non applicable

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non déterminé.

- **Température d'inflammation:**

Température de décomposition: Non déterminé.

- **Auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosivité:**

inférieure: Non déterminé.

supérieure: Non déterminé.

- **Pression de vapeur:** Non applicable.

- **Densité:** non déterminée

- **Densité relative.** Non déterminé.

- **Densité de vapeur (AIR = 1):** Non applicable.

- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: non déterminé

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.

- **Viscosité :**

dynamique : Non applicable.

cinématique : Non applicable.

solvants organiques 0,9 %

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011

Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

Nom du produit: Beckensteine bakteriell

(suite de la page 5)

Teneur en substances solides : 95,4 %
Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:**
Alcalis
Acides fortes
Agents puissants d'oxydation
- **Produits de décomposition dangereux:**
Oxydes de soufre (SO_x)
Oxydes nitriques (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

68411-30-3 Alkyl(C10-C13)benzenesulfonic acid, sodium salt

Oral LD50 200 - 2000 mg/kg (rat)

138-86-3 Dipentène

Oral LD50 5300 mg/kg (rat)

9014-01-1 subtilisine

Oral LD50 2000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Irrite la peau
Risque d'irritation mécanique par poussière en particules.
- **des yeux :**
Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
Risque d'irritation mécanique par poussière en particules.
- **Sensibilisation :** Contient substances sensibilisante. Peut déclencher une réaction allergique.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant
- **Sensibilisation** Contient substances sensibilisante. Peut déclencher une réaction allergique.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011

Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

Nom du produit: Beckensteine bakteriell

(suite de la page 6)

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

68411-30-3 Alkyl(C10-C13)benzenesulfonic acid, sodium salt

EC50/48 h | 1 - 10 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h | 10 - 100 mg/l (algae (Scenedesmus subspicatus))

LC50/96 h | 1 - 10 mg/l (cyprinus carpio)

138-86-3 Dipentène

EC50/48 h | 17 mg/l (Daphnia magna) (ECOTOX Database)

LC50/96 h | 80 mg/l (onchorhyncus mykiss) (ECOTOX Database)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques :**

- **Remarque :** Nocif pour les poissons.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 2 (Auto-Classification): polluant

Nocif pour les organismes aquatiques.

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Catalogue européen des déchets:**

L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **No UN**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **Nom d'expédition des Nations unies**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011

Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

Nom du produit: Beckensteine bakteriell

(suite de la page 7)

| | |
|---|---|
| · Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus |

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Alkyl(C10-C13)benzenesulfonic acid, sodium salt

· **Phrases R :**

22 Nocif en cas d'ingestion.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S :**

2 Conserver hors de portée des enfants.

13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

25 Éviter le contact avec les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· **Identification particulière de certaines préparations :**

Contient: Dipentène, subtilisine, Linalol, Géraniol. Peut déclencher une réaction allergique.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Auto-Classification) : polluant

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2011

Numéro de version 1

Révision: 14.09.2011

Nom du produit: Beckensteine bakteriell

(suite de la page 8)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.

H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*

H228 *Matière solide inflammable.*

H301 *Toxique en cas d'ingestion.*

H315 *Provoque une irritation cutanée.*

H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*

H318 *Provoque des lésions oculaires graves.*

H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*

H334 *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.*

H335 *Peut irriter les voies respiratoires.*

H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*

H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

R10 *Inflammable.*

R11 *Facilement inflammable.*

R22 *Nocif en cas d'ingestion.*

R36/37/38 *Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.*

R36/38 *Irritant pour les yeux et la peau.*

R37/38 *Irritant pour les voies respiratoires et la peau.*

R38 *Irritant pour la peau.*

R41 *Risque de lésions oculaires graves.*

R42 *Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.*

R43 *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*

R50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

· **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

C.S.B. GmbH Téléphone: +49-2151-652086-0

Parkstrasse 29 Téléfax: +49-2151-652086-9

D-47829 Krefeld

Allemagne